



Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**CREATION D'ESPACES PARTAGES POUR LES ETUDIANTS ET LES PERSONNES EN
RECHERCHE D'EMPLOI**

DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

Date d'ouverture : 6 juin 2017

Date limite de dépôt des candidatures : 15 septembre 2017

Dossier de candidature à envoyer par voie électronique à l'adresse suivante :

DAE-espacespartages@paris.fr

Préambule

Depuis 2014, la Ville de Paris s'appuie sur l'expertise et la créativité des Parisiens pour soutenir via le budget participatif des projets d'intérêt général qui doivent avoir un impact durable sur le patrimoine de la collectivité, au profit de ses habitants et usagers.

En 2016, le projet du Budget Participatif Parisien « Des espaces de travail publics dans les quartiers populaires », destiné à créer des lieux de travail dans les quartiers populaires pour les étudiants et les chercheurs d'emploi, a été élu par les Parisiens pour un budget total de 2.3M€ en investissement.

Contexte

L'essor des tiers-lieux, espaces de coworking, fablabs, etc. témoigne de l'engouement pour les expériences personnalisées, hors des sentiers battus et loin des cadres standardisés. Ces lieux cristallisent dans la ville le besoin d'environnements conviviaux et accessibles, créateurs de liens.

Certains étudiants parisiens déplorent l'insuffisance de lieux accessibles à des horaires élargis (le soir, le week-end) pour réviser. Ils rêvent de locaux ouverts 24h/24, même pendant les vacances.

Certaines personnes en recherche d'emploi souhaitent avoir accès à des lieux propices à une recherche d'emploi efficace, équipés en outils informatiques et permettant de se retrouver avec d'autres, de partager expériences, compétences et réseau.

Ainsi, ces étudiants et ces personnes en recherche d'emploi souhaitent travailler dans un cadre ergonomique et accueillant qui favorise l'espace-temps interpersonnel, la confiance, l'entraide et les rencontres.

Objectifs

Cet appel à manifestation d'intérêt a la double ambition, pour les étudiants et les personnes en recherche d'emploi, de :

- faire émerger des projets de lieux de vie, de travail, de rencontre
- favoriser la modernisation de locaux de structures travaillant sur l'insertion professionnelle de ces publics.

Il vise les quartiers populaires, situés sur le territoire parisien de l'Arc de l'Innovation (voir carte en annexe).

Dans une ambiance aussi confortable que stimulante, ces lieux auront vocation, autant que possible, à accueillir ces deux publics, dans une logique de partage de l'espace et d'interaction. Ils doivent permettre aux étudiants de réviser studieusement ou de travailler en groupe ; aux personnes en recherche d'emploi d'effectuer leurs démarches auprès des recruteurs, des structures d'accompagnement et de leurs réseaux, et de participer à des actions individuelles et collectives de remobilisation et d'aide à la recherche d'emploi.

Ces lieux doivent être gratuits ou accessibles à un tarif privilégié.

Enjeux

La Ville de Paris souhaite soutenir la rénovation, l'aménagement et l'équipement de lieux existants, ainsi que la création de nouveaux espaces pour accueillir les étudiants et/ou les personnes en recherche d'emploi dans les quartiers populaires, et notamment :

- aider des équipements de proximité à réaliser des travaux d'amélioration, de restructuration, d'aménagement et à renouveler leur parc informatique
- aider à la transformation d'espaces vacants
- aider à la création de nouveaux lieux

NB : le financement prévu par la Ville de Paris relève d'une subvention d'investissement ; les projets ne pourront pas faire l'objet d'une aide en fonctionnement.

Structures éligibles

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert à tout type de structures associatives, entreprises, établissements publics, universités et notamment :

- Les structures de soutien à l'emploi ou à la création d'activité
- Les structures en faveur de la vie étudiante
- Des associations et des entreprises capables de proposer une offre attractive de services adaptés aux deux publics, ou à l'un ou l'autre de ces publics
- Les bailleurs sociaux
- Etc.

Caractéristiques des espaces

Les projets doivent contribuer à la dynamique territoriale de l'Arc de l'innovation et être implantés dans les quartiers populaires de la capitale.

D'une part, les espaces proposeront des services caractéristiques d'un lieu de travail partagé (accès internet, postes de travail confortables, équipements et services numériques partagés, amplitude horaire d'ouverture adaptée au rythme des publics, tables isolées au calme dédiées au travail individuel, salle de réunion, espace cuisine, espace détente, etc.), et d'autre part ils seront ouverts à des structures d'accompagnement en matière d'insertion professionnelle.

Critères de sélection

Les dossiers reçus seront examinés sur la base des critères suivants :

- La cohérence et la pertinence du projet par rapport aux objectifs de la Ville de Paris (localisation du projet et communication auprès des publics ciblés)
- Les caractéristiques du bâtiment (qualité environnementale ; accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ; qualité des aménagements adaptés aux deux catégories d'usagers)
- La qualité technique du projet (accès internet ; équipements informatiques ; prises électriques ; imprimantes ; photocopieurs)
- La plus-value sociale et relationnelle du projet (accessibilité ; facilité d'appropriation du lieu ; horaires d'ouverture ; démarche collaborative ; offre d'accompagnement pour les personnes en recherche d'emploi ; présentation du gestionnaire et des modalités de gestion du lieu ; public concerné)
- La solidité économique du projet (qualité des partenariats envisagés ; équilibre financier du projet ; cohérence de la participation financière des usagers avec les objectifs de la Ville)

Dossier de candidature

Les porteurs de projets intéressés doivent envoyer leur candidature par voie électronique à l'adresse DAE-espacespartages@paris.fr, au plus tard le 15 septembre 2017.

Le dossier de candidature comprendra notamment les informations suivantes :

1. Nom de l'organisme
2. Référent / pilote du projet (fonction et coordonnées)
3. Nombre et fonction des personnes composant l'équipe-projet
4. Références en matière d'accompagnement de porteurs de projets innovants, d'animation de lieux
5. Caractéristiques du projet :
 - Présentation des caractéristiques du lieu : localisation, accessibilité, superficie, régime juridique de la propriété
 - Présentation des caractéristiques du projet : publics visés, services, équipements proposés, etc
 - Budget détaillé du programme d'investissement, objet de la demande de soutien de la Ville
 - Plan de financement pluriannuel en fonctionnement (modèle économique précis et argumenté du projet)
 - Présentation d'un calendrier prévisionnel
 - Présentation des partenariats existants / envisagés pour la réalisation du projet
 - Points divers

Annexe : Carte des quartiers populaires visés par le présent appel à manifestation d'intérêt

Pour consulter la carte interactive identifiant les quartiers populaires visés :

- Se connecter sur le site <https://budgetparticipatif.paris.fr>
- Aller dans la rubrique « Consulter les projets déposés »
- Cliquer sur l'encadré vert « Voir la Carte »
- Sélectionner le filtre « Quartiers Populaires »

Les quartiers populaires sont identifiés en vert sur la carte, il est possible de zoomer finement.

